

OBJET : ILOT OCEAN
CESSION DE TERRAINS DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL
DIVERS AO / SAINT-DENIS / SODIAC

Par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2002, il a été décidé d'engager l'opération Ilot Océan, et d'en confier la réalisation à la SODIAC.

Après une enquête publique qui s'est déroulée du 24 mars au 23 avril 2003, l'opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 15 juillet 2003.

Par ordonnance en date du 9 septembre 2004, le Juge a déclaré expropriés au profit de la SODIAC, l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Les terrains communaux désignés en annexe se trouvent dans le périmètre d'intervention.

Ces terrains communaux, évalués par les services du Domaine à 5 733 140 € (dont 5 441 900 € indemnités principales et 291 240 € indemnités de emploi) seront cédés à la SODIAC à l'euro symbolique, constituant ainsi un apport en nature de la commune à l'opération. Cela entraînera une diminution de l'impact de la TVA sur l'opération, ainsi qu'une diminution du bilan de l'opération tant en dépenses qu'en recettes.

Aussi, je vous demande :

- d'approuver la cession des terrains communaux du domaine privé à la SODIAC,
- d'en fixer le prix à l'euro symbolique,
- de m'autoriser à intervenir dans tous les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE


René-Paul VICTORIA



**OBJET : ILOT OCEAN
CESSION DE TERRAINS DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL
DIVERS AO / SAINT-DENIS / SODIAC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements, et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2002 par laquelle la commune de Saint-Denis a décidé d'engager l'opération Ilot Océan et d'en confier la réalisation à la SODIAC.

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2003 déclarant d'utilité publique les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération.

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 9 septembre 2004 par laquelle le juge a déclaré exproprié au profit de la SODIAC les terrains situés dans le périmètre de l'opération.

Sur le RAPPORT N° 07/1-64 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (1 abstention en Commission Finances et Administration Générale) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

15 voix contre

(dont 4 votes par procuration)



*Mme Nassimah DINDAR, M. Freddy SAMY, Mme Nicole LAURET,
Mme Nadine ECLAPIER, M. Richemont SOUCRAMANIEN
Mme Nalini VELOUPOULE-MERLO, M. Paul HOARAU, M. Gilbert GERARD,
M. Michel TAMAYA, M. Sudel FUMA, Mme Hajasoa PICARD*

Pour



Autres élus présents et mandatés

DELIBERATION N° 07/1-64

ARTICLE 1


Autorise le Député-Maire à céder à la SODIAC à l'Euro symbolique les parcelles mentionnées en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **02 AVR. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

PARCELLES PRIVEES COMMUNALES

Références cadastrales	Adresse	Surface (en m ²)	Avis des domaines (€)
AE 119	1, rue de l'Est	50	23 000
AE 121	5, rue de l'Est	134	61 640
AE 123	9, rue de l'est	173	79 580
AE 124	9 bis, rue de l'Est	178	81 880
AE 125	11, rue de l'Est	160	73 600
AE 129	80, rue Victor Mac Auliffe	75	34 500
AE 130	18, Bd. Lancastel	200	92 000
AE 131	78, rue Victor Mac Auliffe	233	107 180
AE 136	21, bis rue de l'Est	803	363 380
AE 137	18 bis, Bd. Lancastel	176	80 960
AE 138	119, rue Pasteur	855	393 300
AE 398	4, rue des Limites	433	199 180
AE 405	14, rue des Limites	103	47 380
AE 433	40, rue des Limites	98	
AE 434	42, rue des Limites	88	205 200
AO 6	3, rue des Limites	230	126 500
AO 7	5, rue des Limites	51	28 050
AO 8	7, rue des Limites	355	195 250
AO 17	21, rue des Limites	285	156 750
AO 23	35, rue des Limites	71	
AO 24	227, rue Mal Leclerc	256	340 920
AO 372	176, rue Mal Leclerc	189	125 400
AO 379	43, rue des Limites	187	136 200
AO 644	47, rue des Limites	133	93 100
AO 427	1, bis rue des Limites	14	7 700
AO 428	1, ter rue des Limites	165	90 750
AO 555	182, rue Mal Leclerc	378	264 600
AO 556	182, rue Mal Leclerc	9	6 300
AO 596	103, rue R. Garros	95	66 500
AO 597	103, rue R. Garros	370	259 000
AO 600	174, rue Mal Leclerc	2 423	1 696 100
TOTAL		9 517	5 441 900

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du **22/03/2007**
En annexe à la Délibération N° **074-04**

LE MAIRE

